

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DEVE 169 Subvention (2 200 euros) à l'association Dardard pour son activité apicole et pédagogique dans le 18^{ème} arrondissement.

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de 2 200 euros à l'association Dardard (10^{ème}) pour son activité apicole et pédagogique dans le 18^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2 200 euros est attribuée à l'association Dardard dont le siège social est domicilié chez Monsieur J. Lecanu, 48 ter rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO